



## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DC.19.010 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction d'un court de tennis couvert et de deux terrains de Padel

La ville d'Ingré souhaite augmenter l'offre existante de pratique pour les licencié(e)s du Tennis Club d'Ingré et les non licencié avec la construction d'un court de tennis couvert et deux terrains de Padel.

Cette construction sera dotée de panneaux photovoltaïques.

Ce projet est éligible à la DETR.

Le coût prévisionnel du projet est de 1 000 870,50 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 350 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Etudes (plan topo, géothermique, publications)	4 718,00 €	0,47%
AMO	15 682,50 €	1,57%
Honoraires (MOE, SPS, CT)	83 470,00 €	8,34%
Travaux de construction	891 000,00 €	89,02%
Equipements (bancs, chaise d'arbitre, filets tennis et padel...)	6 000,00 €	0,60%
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 000 870,50 €</b>	

<b>RESSOURCES :</b>		
DETR :	350 000,00 €	34,97%
Autres financements		
Région - Métropole	234 670,00 €	23,45%
Département	55 700,00 €	5,57%
Autofinancement (dont emprunt) :	360 500,50€	36,02%
<b>Total des ressources :</b>	<b>1 000 870,50 €</b>	

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **12 MARS 2019**

Publication le :

**08 AVR. 2019**

Notification le :

**08 AVR. 2019**

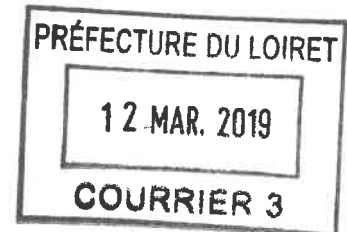


Le Maire

Christian DUMAS



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité



Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° 2019/010**  
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des  
territoires ruraux (DETR) pour la construction d'un court de tennis  
couvert et de deux terrains de Padel**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2019 de la préfecture,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville d'Ingré souhaite augmenter l'offre existante de pratique pour les licencié(e)s du Tennis Club d'Ingré et les non licencié avec la construction d'un court de tennis couvert et deux terrains de Padel.

Cette construction sera dotée de panneaux photovoltaïques.

Ce projet est éligible à la DETR.

**Article 2** : Le coût prévisionnel du projet est de 1 000 870,50 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 350 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

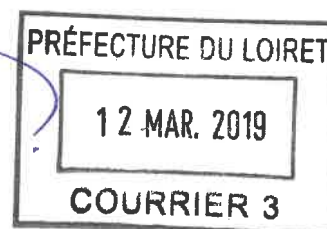
	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Etudes (plan topo, géothermique, publications)	4 718,00 €	0,47%
AMO	15 682,50 €	1,57%
Honoraires (MOE, SPS, CT)	83 470,00 €	8,34%
Travaux de construction	891 000,00 €	89,02%
Equipements (bancs, chaise d'arbitre, filets tennis et padel...)	6 000,00 €	0,60%
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 000 870,50 €</b>	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
DETR :	350 000,00 €	34,97%
Autres financements Région - Métropole	234 670,00 €	23,45%
Département	55 700,00 €	5,57%
Autofinancement (dont emprunt) :	360 500,50€	36,02%
<b>Total des ressources :</b>	<b>1 000 870,50 €</b>	

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Orléans.

A Ingré, le **07 MARS 2019**  
  
 Le maire  
 Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **08 AVR. 2019**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.